



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

+41 22 919 41 50
+41 22 919 41 60
postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse
www.ipu.org

L'engagement parlementaire en faveur de la mise en œuvre, de la présentation des rapports et du suivi de la CEDEF

Série de webinaires de l'UIP pour les parlements des États qui feront l'objet d'un examen en 2022

Note d'orientation

Garantir l'égalité des sexes et le plein respect des droits fondamentaux des femmes est un engagement clé de la communauté internationale. Il est reconnu que cet engagement est essentiel pour bâtir des démocraties fortes et instaurer une paix et un développement durables.

La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)¹ est au cœur de l'architecture des droits de l'homme pour la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes et fournit de précieuses orientations pour réaliser l'égalité hommes-femmes dans tous les domaines de la vie – au sein de la famille et dans l'éducation, mais également dans les sphères économique et politique.

La Convention compte 189² États parties, ce qui en fait l'un des traités les plus ratifiés au monde. Cependant, la CEDEF reste l'une des conventions les plus sujettes à des réserves et confrontée à des défis majeurs en termes de mise en œuvre, en particulier dans un contexte post-COVID.

Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF) qui surveille l'application de la Convention et enquête sur les manquements présumés, a récemment exprimé sa préoccupation face aux importants reculs en matière de droits des femmes et a appelé à un engagement politique renouvelé à cet égard.

Tous les États parties ont l'obligation de présenter un rapport sur la mise en œuvre de la CEDEF tous les quatre ans au Comité CEDEF. Cela constitue une occasion clé de faire le point sur les avancées réalisées et les priorités à aborder pour mettre en œuvre la CEDEF.

Depuis plus de 20 ans, l'UIP ne cesse de souligner la nécessité d'une plus forte implication des parlements dans la mise en œuvre de la CEDEF, en particulier dans le processus de présentation des rapports au Comité. Cet engagement est un facteur clé de succès pour mener les réformes juridiques requises, mettre à disposition des ressources et faire évoluer les mentalités et la culture – autant d'éléments nécessaires à la réalisation des droits des femmes.

L'UIP et le Comité CEDEF ont établi une coopération à long terme visant à promouvoir l'application de la Convention grâce aux actions menées par les parlements dans le monde entier. En 2008, le Comité a adopté une déclaration encourageant les parlements à participer activement à la présentation par leur État de rapports au Comité et à l'application de la Convention. Au cours des sessions du

¹ www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women

² https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-8&chapter=4&clang=fr

Comité, les États parties sont systématiquement interrogés au sujet du degré de participation parlementaire à la présentation de rapports. Le Comité demande également que ses observations finales soient présentées aux parlements des États concernés et incite ces parlements à donner suite de manière concrète l'application de la Convention. Lors de sa dernière session (février 2022), le Comité CEDEF a décidé de travailler de concert avec l'UIP à la rédaction d'orientations actualisées sur la participation égale des femmes à la prise de décisions politiques et publiques.

Pour aider les parlementaires à agir en faveur de l'application de la CEDEF, l'UIP organisera une série de webinaires pour les parlementaires des États qui doivent faire l'objet d'un examen aux sessions à venir du Comité CEDEF en 2022.

Les webinaires visent à accompagner les parlements dans le processus de présentation des rapports et à les aider à prendre des mesures pour une meilleure application de la CEDEF. Ils fourniront des informations sur la Convention, le travail du Comité et le processus de présentation des rapports, faciliteront l'échange de bonnes pratiques entre les parlementaires qui participent à ce processus de la CEDEF et soutiendront les discussions entre les parlementaires et les membres du Comité CEDEF sur le renforcement de la participation parlementaire.

Au moins deux webinaires seront organisés :

- **Le premier aura lieu avant les sessions d'examen des rapports par le Comité CEDEF (19 mai 2022) ;**
- **Le second aura lieu juste après ces sessions et aura pour but de discuter du rôle des parlements dans le suivi des conclusions, y compris dans des domaines prioritaires spécifiques (à déterminer).**

Une séance interactive pourra également être organisée entre les deux webinaires si nécessaire.

Objectifs et résultats attendus

Objectif général

Les parlementaires accroissent leurs connaissances de la CEDEF et leur engagement et leur action en faveur de la mise en œuvre de la CEDEF.

Résultats attendus

- Les hommes et les femmes parlementaires ont une vue d'ensemble des droits inscrits dans la CEDEF, de son Protocole facultatif, du mandat et du fonctionnement du Comité CEDEF.
- Les hommes et les femmes participants savent comment prendre part à une session du Comité CEDEF et sont au courant des résultats escomptés d'un examen de pays.
- Les hommes et les femmes parlementaires ont une idée concrète des observations finales formulées récemment par le Comité CEDEF dans les domaines d'intervention actuels.
- Les hommes et les femmes parlementaires sont à même de contribuer à l'application de la Convention par le biais de leur travail.
- Les hommes et les femmes parlementaires assurent le suivi et présentent leurs observations sur la réalisation des activités assurant la mise en œuvre de la CEDEF par le biais du travail parlementaire.

Participation

L'UIP invite deux groupes de parlements à l'atelier : ceux des États dont les rapports doivent être examinés lors de la 82^e session du Comité CEDEF en juin 2022 et ceux prévus provisoirement lors de la 83^e session, en octobre 2022.

Les parlements invités peuvent inscrire des délégations avec **un maximum de quatre parlementaires, deux hommes et deux femmes**, dont le travail et les responsabilités au sein du parlement sont liés à la CEDEF et qui sont prêts à partager leur expérience et à s'engager à participer aux deux à trois webinaires. Celles-ci peuvent inclure des présidents et membres de commissions pour l'égalité des sexes ou les droits de l'homme, ainsi que des présidents et membres de groupes parlementaires pour l'égalité des sexes ou de forums des femmes parlementaires. L'invitation est également ouverte, en tant qu'observateurs, aux fonctionnaires parlementaires qui œuvrent dans les domaines des droits des femmes et de la condition de la femme.

Les examens prévus aux prochaines sessions du Comité CEDEF (au 26 avril 2022³) concernent les pays suivants : *Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Chine, Émirats arabes unis, Finlande, Gambie, Honduras, Jamaïque, Mongolie, Maroc, Namibie, Portugal, Saint-Kitts-et-Nevis, Suisse, Turquie et Ukraine.*

Les parlements bénéficiant de l'assistance technique de l'UIP peuvent également être invités.

Date et mode de présentation

Au cours de cette série, deux webinaires sont prévus comme suit :

Webinaire 1 : La CEDEF, le Comité CEDEF et les possibilités de mobilisation parlementaire (mai 2022).

Webinaire 2 : Rapports et échanges sur l'engagement récent ou prévu en faveur de la CEDEF, tant avec le Comité CEDEF que dans le cadre des efforts déployés au niveau national (novembre 2022).

Le premier webinaire se tiendra le **19 mai 2022 de 14 h à 17 h, (HAEC), heure de Genève) sur la plateforme Interprefy.**

Un service d'interprétation simultanée sera disponible en anglais, français, espagnol et arabe.

Le formulaire d'enregistrement pour le premier webinaire se trouve [ici](#).

La date précise du deuxième webinaire sera communiquée en temps utile. Le contenu et le format exacts de ce webinaire seront élaborés en consultation avec les parlementaires participants.

Une séance interactive pourra également être organisée entre les deux webinaires si nécessaire.

Suivi

³ Les États dont les rapports doivent être examinés aux prochaines sessions du Comité CEDEF sont énumérés ici : tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/SessionsList.aspx?Treaty=CEDAW
Cette liste peut être modifiée.

L'UIP rédigera et diffusera un rapport pour chaque webinaire. Elle diffusera également les observations finales aux parlements concernés dès qu'elles auront été adoptées par le Comité CEDEF. En outre, un soutien ciblé peut être apporté notamment sous la forme d'activités de renforcement des capacités ou de conseil en matière d'examen ou de rédaction juridique afin d'assurer la mise en œuvre de la CEDEF par le biais des travaux parlementaires. Cette série de webinaires permettra d'assurer le suivi et de partager des observations avec d'autres parlements sur la mise en œuvre de ces activités par le biais d'échanges entre pairs, ainsi qu'avec les membres du Comité CEDEF.

Programme provisoire du webinaire 1 : La CEDEF, le Comité CEDEF et les possibilités de mobilisation parlementaire (19 mai 2022, 14 h-17 h)⁴

Séance d'ouverture (14 h-14 h 10)

Discours liminaires de

- M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP
- Mme Nahla Haidar, Vice-Présidente du Comité CEDEF

Séance 1 : Information sur la CEDEF et le Comité CEDEF (14 h 10-14 h 50)

Cette séance permettra de fournir aux participants une vue d'ensemble des droits inscrits dans la Convention, de son Protocole facultatif et du mandat du Comité CEDEF.

Les obligations des États en matière de présentation de rapports et le processus correspondant seront également résumés. Nous accorderons une attention particulière aux 82^e et 83^e sessions à venir du Comité CEDEF (juin et octobre 2022), notamment au mode de dialogue entre les délégations des États et les membres du Comité, aux modalités de participation et aux dates de publication escomptées des observations finales par pays.

Les exposés présentés par les membres du Comité CEDEF seront suivis d'une séance de questions-réponses.

Intervenant.e.s :

- Mme Ameline Nicole, Membre du Comité CEDEF et ancienne parlementaire française
- Mme Nahla Haidar, Vice-Présidente du Comité CEDEF

Séance 2 : La CEDEF, un outil pour les Parlements et leurs membres au service de l'avancement de l'égalité des sexes, des droits et de l'autonomisation des femmes (14 h 50-15 h 50)

Le mandat du Comité CEDEF inclut l'interprétation de la Convention par le biais des observations finales et des recommandations générales, en tenant compte de la situation nationale actuelle propre à chaque État, ainsi que des questions émergentes.

Cette séance visera à présenter aux participants une vue d'ensemble des principaux domaines traités dans les observations et certaines recommandations générales adoptées par le Comité CEDEF en vue d'aider les États à s'attaquer aux principales inégalités et formes de discrimination à l'égard des femmes, y compris les thématiques récentes ou nouvelles. Nous nous intéresserons aux sujets pertinents pour l'élaboration des politiques actuelles, notamment mais non exclusivement les changements climatiques, la prévention des conflits, la violence à l'égard des femmes et des filles, les pratiques préjudiciables et le droit de la famille.

Les exposés présentés par des membres du Comité CEDEF et des parlementaires seront suivis d'une séance de questions-réponses.

Intervenant.e.s :

- Mme Nahla Haidar, Vice-Présidente du Comité CEDEF
- Mme Ameline Nicole, Membre du Comité CEDEF et ancienne parlementaire française

⁴ Tous les horaires indiqués sont HAEC (heure de Genève)

Séance 3 : Préparer l'engagement parlementaire dans la mise en œuvre, la présentation de rapports et le suivi de la CEDEF (15 h 50-16 h 55)

Cette séance aura pour thème le rôle des parlements dans la ratification de la Convention et de son protocole facultatif, le retrait des réserves, ainsi que l'application de la Convention.

On insistera particulièrement sur l'échange d'expériences concernant le rôle des parlements dans le processus de présentation de rapports au Comité CEDEF et dans l'application au niveau national de la Convention et des observations et recommandations du Comité.

Les exposés par des parlementaires seront suivis de débats entre les participants.

Intervenant.e. s:

- M. Akmal Saidov, Premier Vice-Président de la chambre législative et Vice-Président de l'UIP, Ouzbékistan
- Mme Jeehan Mahmood, Présidente de la Commission parlementaire des droits de l'homme et du genre du Majilis du peuple, Maldives
- Mme Martha Lucia Micher, Présidente de la Commission sénatoriale sur l'égalité des sexes, Mexique
- M. Philippus Katamelo, Membre de Assemblée nationale, Namibie (*à confirmer*)

Contribution des participants

Au cours de cette séance, les participants seront invités à partager leurs points de vue sur les questions suivantes :

- Dans quelle mesure votre parlement participe-t-il à la présentation des rapports de la CEDEF ? Quelles difficultés rencontrez-vous à cet égard ?
- Quelles sont les possibilités pour le parlement de commencer à s'engager dans la présentation des rapports de la CEDEF ou de renforcer cet engagement à l'approche des 82^e et 83^e sessions du Comité CEDEF ?
- Plus généralement, comment la CEDEF est-elle intégrée dans le travail de votre parlement ?
- Comment l'UIP peut-elle aider à soutenir l'engagement de votre parlement en faveur de la CEDEF ?

Clôture (16 h 55-17 h 00)

N.B. : Un webinaire ultérieur permettra aux participants d'assurer le suivi et de partager leurs idées sur leurs activités parlementaires visant à assurer la mise en œuvre de la CEDEF.